



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DDT 65 - SACLADDS

07 DEC. 2021

ARRIVÉE

Direction départementale  
des territoires  
Service Aménagement Construction Logement  
Bureau Planification Territoriale

Affaire suivie par : Ingrid BOUTARFA  
tel.: 05 62 51 40 11  
courriel : [ingrid.boutarfa@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ingrid.boutarfa@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Tarbes, le 16 novembre 2021

Le Président de la CDPENAF  
à  
Service Urbanisme Foncier Logement  
Bureau Application du Droit des Sols  
3 rue Lordat  
65013 TARBES

**Objet : Avis CDPENAF**  
**Commune d'OROIX – PC n° 065 341 21 00007**  
**Commune de PINTAC – PC n°065 364 21 00001**

REF : affaire suivie par Emilie SANROMAN

La CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a examiné les demandes de permis de construire déposées à cheval sur les communes d'Oroix et de Pintac par M. Jérôme FONTES représentant URBA 34B portant sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant une clôture périphérique de 2 m de hauteur, 4 postes de transformation de 13 m<sup>2</sup> chacun, 1 poste de livraison de 13 m<sup>2</sup> et un local de maintenance de 14,64 m<sup>2</sup> sur un terrain de 13,17 ha. ;

Je vous informe donc que la commission a émis un avis **FAVORABLE** (par 9 voix favorables et 1 abstention) à cette demande.

Le Président de la CDPENAF  
Pour le Préfet,

Pascal HAURINE

Copie : Mairie d'Oroix et de Pintac

*Horaires : 8h30 12h00 - 14h00 17h00 - 16h00 le vendredi*

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07  
courriel : [ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)